



Remboursement cheques vacances

Par **adette**, le **31/07/2016** à **13:58**

Bu

J ai loue ma maison a des vacanciers qui m ont règle le montant en cheques vacances.

J ignorais q une procédure particulière était nécessaire faire évaluer ma maison et contacter l ANCV pour le règlement des dits cheques.

Impossible me faire rembourser par l ANCV qui m oblige a faire la demande par internet je suis en panne d' ordi et ne peux en acheter un neuf. A t elle le droit de ne pas me rembourser sous prétexte que je n ai plus d' ordinateur !!!!!!!!!!!

Toujours pas remboursée depuis 2 ans

Par **morobar**, le **31/07/2016** à **16:07**

Bjr,

[citation] A t elle le droit de ne pas me rembourser sous prétexte que je n ai plus d' ordinateur !!!!!!!!!!!

[/citation]

Ce n'est pas le motif qui bloque le remboursement.

Vous n'êtes pas agréé ANCV et ne pouvez donc utiliser ce moyen de paiement

Il faut donc déposer une demande de conventionnement pour espérer récupérer la contrepartie des chèques vacances.

Par **Visiteur**, le **31/07/2016** à **17:27**

Bonsoir,

Depuis 2 ans? Avez vous vérifié la date de validité (jusqu'au 31 décembre de la 2ème année suivant l'année d'émission)

Par **adette**, le **31/07/2016** à **19:38**

Merci pour vos réponses,

Mais le conventionnement ne peut se faire que par ordinateur aux dires de l'ANCV,

J ai envoyé mes cheques vacances en temps et heure,

Que faire, la situation est bloquée.....

Par **morobar**, le **01/08/2016** à **15:10**

Il est vrai que le conventionnement peut se faire en ligne.

Vous pouvez bien avoir accès à un ordinateur, dans un cyber café ou auprès de votre mairie.

Mais cela parait bien tardif.